

---

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

---

9 JANVIER 2015

---

## **PROJET DE DÉCRET**

**relatif aux implantations commerciales**

## **AMENDEMENT**

proposé par

MM. Jeholet, Dodrimont, Mme Dock et M. Evrard

# PROJET DE DÉCRET

## relatif aux implantations commerciales

### AMENDEMENT

Dans l'article 78 du projet de décret relatif aux implantations commerciales, l'alinéa 2 est supprimé. Un article *78bis* est inséré et rédigé comme suit :

« Art. *78bis*. Le caractère exécutoire du permis de régularisation ou de la déclaration est suspendu jusqu'au versement attesté du montant de la transaction. Une demande de permis et une demande de permis de régularisation peuvent être introduites indépendamment l'une de l'autre si les actes et travaux concernés par les deux demandes sont physiquement et fonctionnellement totalement autonomes. ».

### JUSTIFICATION

Il est proposé de ne pas conditionner l'introduction d'une demande de permis de régularisation au versement de la somme transactionnelle afin d'éviter des cas où un contrevenant paie la somme mais in fine n'obtient pas de permis de régularisation.

P.-Y. JEHOLET

PH. DODRIMONT

M. DOCK

Y. EVRARD